

( N° 24. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1843.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant au Département des Tra- vaux publics, un crédit provisoire de 2,002,524 fr., à valoir sur les dépenses de l'exercice 1844.**

MESSIEURS ,

La Commission à laquelle vous avez renvoyé le projet de loi, ouvrant au Département des Travaux publics un crédit provisoire de 2,002,524 francs, à valoir sur les dépenses de l'exercice 1844, reconnaissant l'impossibilité où se trouvera le Sénat de discuter le Budget de ce Département avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la Chambre des Représentants n'ayant même pu s'en occuper, votre Commission vous propose, à l'unanimité, d'adopter ce projet.

Toutefois, elle voit à regret le Gouvernement continuer à marcher dans la voie des crédits provisoires, qui a été si souvent critiquée dans cette assemblée.

*Bruxelles, le 27 Décembre 1843.*

Le Baron J. D'HOOGHVORST.

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH,  
D'HOOP,

E. MALOU-VERGAUWEN.

Le Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.